



# Pour la cité humaine - Les droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône

Date : le 20 janvier 2014

Rédacteur : Pierre RAUZADA

Vice-président des Droits du piéton

[pierre-henri.rauzada@orange.fr](mailto:pierre-henri.rauzada@orange.fr)

[pietons69.e-monsite.com](http://pietons69.e-monsite.com)

**Objet / Création de 6 accroches supplémentaires pour scooters et motos.**

Lyon 5e Adt – Fiche 12

A l'attention de monsieur Bertrand JABOULEY  
Adjoint au Maire du 5e

Monsieur,

Dans ma Fiche 06 du 13 juillet 2013 concernant des propositions d'aménagement pour l'espace situé devant les 82-86 du quai Pierre Scize, je demandais la suppression de l'aire de livraison et sa transformation totale pour du stationnement pour les 2 roues. [\[photo 06 A\]](#)

Cette proposition a été acceptée par vous, et je vous en remercie de nouveau.

Toutefois, ce n'est pas la totalité de l'espace qui a été transformé pour du stationnement 2 roues :

- 5 arceaux de vélos ont été installés
- 3 quilles avec chaînes ont été installées.

Résultat : il reste un espace suffisamment large entre les arceaux pour vélos et les quilles pour scooters et motos pour qu'un véhicule puisse y stationner

**Donc, tous les jours, un véhicule stationne sur cet espace, absolument tous les jours.**

Les photos 12A – 12B – 12C – 12D prouvent cette situation.

Vous remarquerez d'ailleurs que ces photos ont été prises en pleine journée. Je vous laisse imaginer, Monsieur l'Adjoint, ce qui se passe le soir quand la pression sur le stationnement est encore plus forte à cause des noctambules qui viennent en voiture pour aller dans les Etablissements nocturnes.

Il faut empêcher ce stationnement quotidien d'un véhicule à cet endroit qui parfois même empêche le stationnement de vélos ou de motos ! [La photo 12D est vraiment éloquent sur ce point précis.](#)

De plus, les scooters et motos sont de plus en plus nombreux sur le quai Pierre Scize.

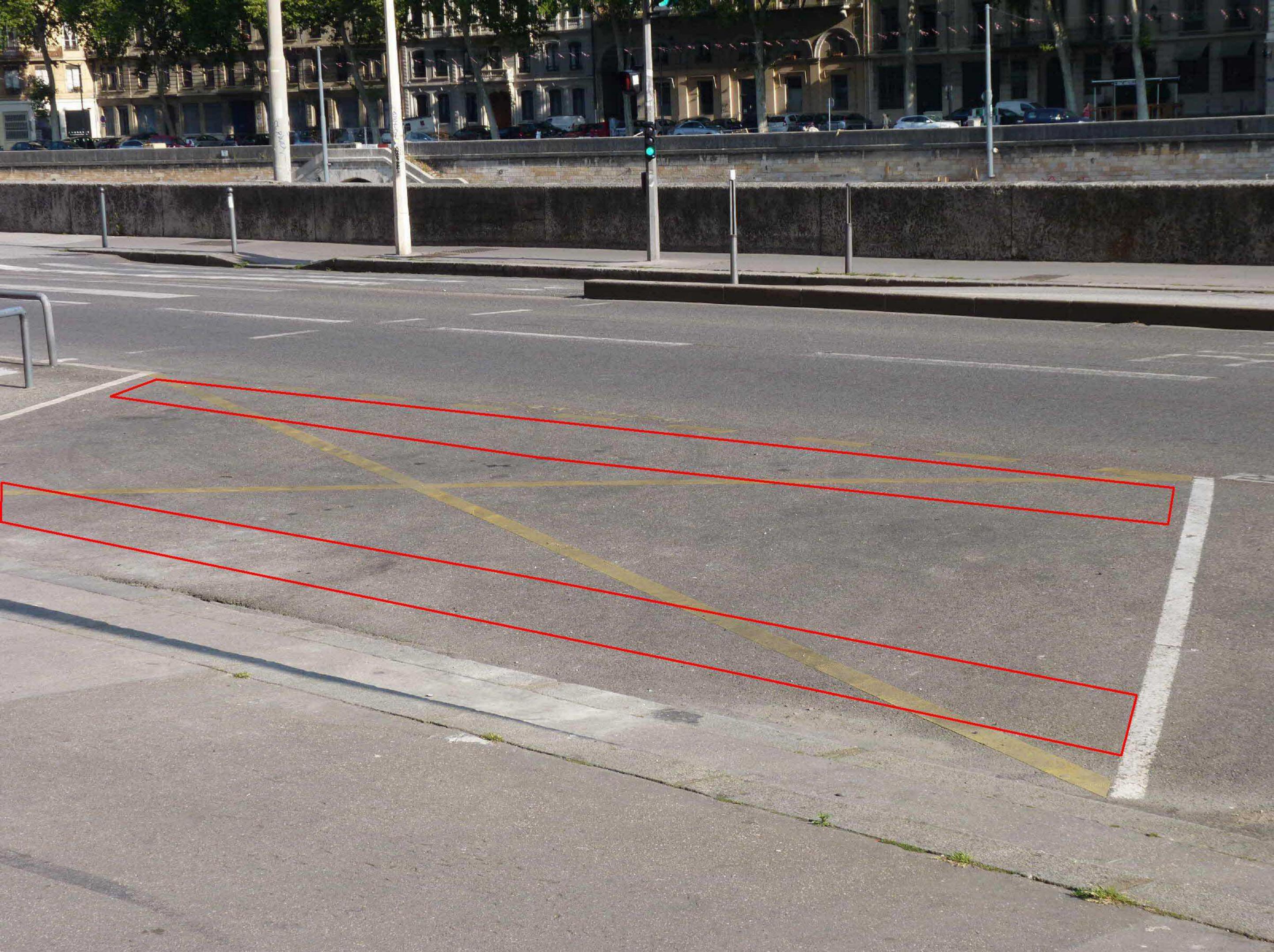
**Mon Association demande donc la création de 2 X 3 accroches supplémentaires pour scooters et motos, entre les cinq arceaux vélos et les trois quilles avec chaînes qui sont déjà installés.**

Attention : l'installation de seulement 3 accroches supplémentaires ne sera pas suffisante car il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas toujours de vélos ou de scooters-motos présents. Ce qui veut dire que, dans ce cas, il y aura toujours la possibilité pour un véhicule de stationner et il empêchera encore plus les 2 roues arrivant après de pouvoir s'accrocher. Six accroches sont réellement indispensables.

Dans l'espoir que vous soutiendrez cette demande,  
je vous adresse, Monsieur l'Adjoint au Maire, mes très sincères salutations.

Copie pour information :

- Conseil de quartier Quartiers Anciens
- Le Progrès Quartiers
- M. Dominique EYMARD / VTPCN – Le Grand Lyon



P



BA-641-LR



DEUX ROUES



**CETER**

**Votre Part  
Logistic**



**TRANSPORTS STO  
DISTRIBUTIO**